

CAP AEPE : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE

Formation initiale ou formation en alternance en contrat
d'apprentissage

PROFIL DES ÉLÈVES

- Être patient
- Savoir prendre des initiatives
- Avoir le sens des responsabilités
- Être dynamique
- Avoir le sens du contact
- Établissement habilité à recevoir des personnes en situation de handicap (contactez-nous, nous étudierons les meilleures conditions pour vous accueillir)



LES LIEUX DE PFMP :

- École maternelle
- Pouponnière à caractère social
- Centre maternel
- Accueil collectif (crèche)
- MAM (maison d'assistants maternels)
- Chez une assistante maternelle privée agréée depuis au moins 5 ans ayant validé l'épreuve EPI du CAP PE

FORMATION

- Être titulaire d'un CAP ou d'un BAC
- Formation en une année scolaire (septembre à juin) avec une alternance de périodes théoriques et de PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel)
- Possibilité d'apprentissage : en présentiel, 400 heures de formation pédagogique entre septembre et juin - Début/fin de contrat : dernière semaine d'août - formation gratuite et rémunérée pour tout bachelier ou titulaire d'un CAP âgé de 16 ans et plus - 5 places avec entretien de sélection qui s'effectue entre février et juin.
- Code RNCP : 38565 - site France compétences - date d'échéance d'enregistrement 31/12/2028 - Nom du certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

OBJECTIFS ET CONTEXTES DE LA CERTIFICATION

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
- Des activités de soin du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective
- Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- En école maternelle : des activités d'aide pédagogique et d'entretien des espaces de vie
- En établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- A son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent, l'entretien du logement et l'élaboration des repas

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur / le maître de stage.

Année	Nombre d'apprentis	Nombres d'apprentis présentés à l'examen	Taux d'insertion	Taux d'insertion en lien avec la formation	Taux d'interruption	Taux de rupture avec reprise d'études	Taux réussite examen	Taux poursuite d'études
2021-2022	3	3	75	75	0	0	100	1
2022-2023	4	4	100	100	0	0	100	0

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- UP1 : accompagner le développement du jeune enfant
 - Recueillir des informations, s'informer sur le contexte et la situation professionnelle
 - Adopter une posture professionnelle adaptée
 - Mettre en oeuvre des conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation
 - Mettre en oeuvre des activités d'éveil en tenant compte de la diversité des enfants
 - Réaliser des soins quotidiens et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- UP2 : exercer son activité en accueil collectif
 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs
 - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
 - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle
- UP3 : exercer son activité en accueil individuel
 - Organiser son action et négocier le cadre de l'accueil
 - Assurer les opérations d'entretien des espaces et élaborer les repas

LES PFMP : PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 périodes d'une durée variable (3 ou 4 semaines) en structure d'accueil collectif pour des enfants de moins de 6 ans et en structure d'accueil d'enfants de moins de 3 ans. Elles servent de point de départ aux enseignements et sont évaluées pour 2 d'entre elles.

EXAMEN

L'obtention du diplôme passe par la validation en centre de formation et en milieu professionnel de 14 compétences (exemples : établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ou accompagner l'enfant dans ses apprentissages), pouvant être validées par bloc.

Épreuves :

- 2 PFMP évaluées
- 3 évaluations spécifiques au CAP AEPE en centre de formation :
 - 1 écrit de connaissances (1h30) avec annexes portant sur l'ensemble des enseignements
 - 1 oral prenant appui sur la conception d'une fiche d'animation réalisée en crèche – 25 minutes d'exposé/questions jury
 - 1 oral portant sur un projet d'accueil prenant appui sur des documents – 1h30 de préparation et 25 minutes d'exposé/questions jury
- 1 évaluation écrite de PSE (Prévention Santé Environnement) commune à tous les CAP
- Un oral de chef d'œuvre

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants
- En école maternelle
- En accueil collectif de mineurs (ACM)
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)



SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Insertion professionnelle directe
- Formation auxiliaire de puériculture (sélection sur dossier)
- Formation éducatrice de jeunes enfants (sélection Parcoursup)



Les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous avec la cheffe d'établissement, **Mme LELU** ou la directrice adjointe du lycée, **Mme ADAM** de janvier à juin.

Prise de rendez-vous au
02 33 72 53 53

